

20240212 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/55128/a-mayotte-darmanin-souhaite-mettre-fin-au-droit-du-sol-pour-calmer-la-colere-des-mahorais>

[Actualités](#)



Le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin. Crédit : Reuters

À Mayotte, Darmanin souhaite mettre fin au "droit du sol" pour calmer la colère des Mahorais

Par [La rédaction](#) Publié le : 12/02/2024

Dimanche, le ministre français de l'Intérieur Gérald Darmanin a annoncé son souhait de supprimer le droit du sol dans le 101e département, un droit pourtant inscrit dans la Constitution. Cette réponse du ministre est censée calmer la population mahoraise excédée par l'insécurité et les arrivées massives de migrants sur cette île de l'océan Indien où aujourd'hui un habitant sur deux est étranger.

Le ministre français de l'Intérieur Gérald Darmanin a annoncé dimanche 11 février à Mayotte la fin à venir du "droit du sol" sur cette île française de l'océan Indien.

L'annonce "radicale" a été expliquée sans détour et très simplement : cela signifie "qu'il ne sera plus possible de devenir Français si on n'est pas soi-même enfant de parents français", a-t-il détaillé. Objectif affiché : "couper l'attractivité" que peut avoir Mayotte.

"Nous allons prendre une décision radicale, qui est l'inscription de la fin du droit du sol à Mayotte dans une révision constitutionnelle que choisira le président de la République", a déclaré le ministre dès sa descente d'avion. "C'est une mesure extrêmement forte, nette, radicale, qui évidemment sera circonscrite à l'archipel de Mayotte".



Le démantèlement du camp dans le stade de Cavani et dans ses alentours, à Mayotte, a commencé le 25 janvier 2024. Crédit : DR

Concrètement comment fonctionnait le droit du sol ?

Comme son nom l'indique, ce droit permet à une personne d'obtenir la nationalité française du fait d'une naissance ayant eu lieu sur le territoire français et ce, même quand ses parents ne sont pas français.

Quand au moins un des deux parents est français, c'est le droit du sang qui s'applique.

Pour les enfants nés en France de deux parents étrangers :

Ils peuvent se voir attribuer la nationalité française à leur majorité s'ils résident en France à la date de leurs 18 ans et ont habité en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins cinq ans, depuis l'âge de 11 ans.

Pour les enfants nés en France de parents apatrides (sans nationalité) :

C'est un cas particulier. Ces enfants se voient automatiquement attribuer la nationalité française.

L'exception de Mayotte :

Selon la loi Immigration de 2018, un enfant né sur l'archipel peut devenir Français à sa majorité s'il remplit la condition de résidence de cinq ans et si un de ses parents a résidé de manière régulière sur le sol de Mayotte depuis au moins trois mois de manière ininterrompue. Ce délai de résidence "ininterrompue" n'existe nulle part ailleurs.

Crise sécuritaire et sociale

Département français le plus pauvre de France, Mayotte est peuplé de 310 000 habitants, selon l'Insee (Institut national de la statistique) - probablement beaucoup plus selon la Chambre régionale des comptes - dont 48% d'immigrés comoriens ou d'autres pays d'Afrique. Presqu'un habitant sur deux est étranger.



Un gendarme passe devant une pelleteuse durant la démolition du bidonville de Longoni, à Mayotte, le 27 avril 2023. Crédit : Romain Philips pour InfoMigrants

La plupart des migrants arrivent clandestinement sur l'île française à bord de barques de pêche traditionnelles, les "kwassa-kwassa", depuis l'île comorienne d'Anjouan, distante de seulement 70 km. De nombreux migrants sont aussi originaires de l'Afrique des Grands Lacs. Ils empruntent cette route migratoire depuis Dar Es Salam, en Tanzanie, jusqu'à Mayotte par

les Comores. Entre le 1er janvier et le 1er décembre 2023, [près de 1 500 exilés originaires de cette région ont déposé une demande d'asile](#) dans ce département français d'Outre-mer. Soit un tiers de plus qu'en 2022, d'après les chiffres de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra).

Une grande partie de ces étrangers vivent dans des "bangas" (cases) insalubres organisés en bidonvilles - que [l'opération Wuambushu](#) lancée au printemps 2023 visait à éradiquer.

Depuis le 22 janvier aux quatre coins du territoire mahorais, tout est bloqué. Des collectifs de citoyens se massent devant les mairies et les administrations pour protester contre l'arrivée massive de migrants dans le département français. L'île est paralysée par des blocages routiers. Certains protestataires s'en sont même pris directement aux migrants d'un camp constitué près de la capitale, Mamoudzou, où survivent des centaines de personnes originaires d'Afrique des Grands Lacs.

"Les Mahorais ne veulent pas de nous, avait déploré Claude, [un habitant congolais du camp, à InfoMigrants](#). Moi, je ne suis pas contre les manifestations, je trouve ça bien que les gens s'expriment. Mais là, ce que je ne comprends pas, c'est la violence. C'est de la destruction méchante. Il y a quand même des femmes et des enfants dans le camp. Et on n'a pas le choix de vivre ici".